



en attente de la décision du procureur de la république

Par **chris76**, le 16/11/2010 à 11:56

bonjour,

Mon ami a écrit au procureur de la république concernant la fraude des pensions alimentaires de son ex-copine (fausse attestation écrite à huissier disant qu'elle n'a pas eu ses pensions depuis 3 mois et en plus elle lui fait payer les retard alors que c'est faux il a les preuves)On lui prélève($170+42.10= 212.10$).

Elle fait tout pour le nuire depuis qu'il a eu une petite fille.

Moi je n'interviens pas car je connais le vice de celle-ci c'est une conflictuelle, elle fait des choses derrière son dos (fourbe), je reste distante d'elle car c'est le diable en personne" sous son air de victime".

Mon ami peut-il demander le préjudice de tous ces ACTES?

merci de m'aider

Par **Claralea**, le 16/11/2010 à 13:02

Bonjour, si le paiements de la PA est faite par virement bancaire, il a toutes les preuves qu'il les paie bien, donc pas de souci à avoir, sauf pour elle si elle fait de fausses accusations

Par **chris76**, le 17/11/2010 à 07:59

bonjour,

Je voulais avant tout remercier DOMIL et CLARALEA pour m'avoir répondu.

Merci

Par **Laure11**, le 17/11/2010 à 17:09

Bonjour,

[citation]On lui prélève($170+42.10= 212.10$).

[/citation]

Cela veut-il dire que votre ami a une saisie sur salaire ?